Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026415-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le vingt-quatre mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Tifenn BOUVET, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente : Mme Claire JUBAULT, conseillère municipale.

M. Yves-Alain GUIVARCH a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.4.15 - ADMINISTRATION GENERALE - Création des commissions municipales permanentes et désignation des membres

Monsieur Dehaese, Maire, informe que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le Maire en est le Président de droit.

Dans le cadre de ce dispositif, sans préjudice des commissions qui peuvent être créées sur des sujets ou dossiers particuliers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer 4 commissions permanentes et de déterminer le nombre de membres désignés dans chaque commission conformément au récapitulatif ci-dessous.

Commission N°1 : Solidarité et égalité des chances : 11 membres en plus du Maire, membre et président de droit

- Affaires sociales – solidarité – handicap –emploi (PAE) – lien avec le CCAS pour l'EHPAD et la prise en compte du handicap et du vieillissement
- Logement
- Égalité Femmes - Hommes
- Affaires scolaires (écoles, REM, garderies, études) et équipements liés
- Petites enfance, enfance, jeunesse et équipements liés

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026415-DE

Commission N°2 : Développement durable, aménagement de l'espace et économie : 13 membres en plus du Maire, membre et président de droit

- Urbanisme, habitat, documents prospectifs, droit des sols, aménagement urbain, élaboration et suivi des opérations
- Environnement et développement durable transversal et thématique (habitat, économie, air, eau, énergie etc..),
- Transports, déplacements, plan de circulation, stationnement …
- Dossiers économiques : implantation activités (commerce, artisanat, entreprises de service et d'industrie) agrandissement Z.A., installations classées, relations avec Rennes Métropole
- Espaces publics, déchets, télédistribution, marché, espace rural, patrimoine immobilier, voirie

Commission N°3 : Animation, culture, loisirs, sports, communication, participation citoyenne, numérique : 13 membres en plus du Maire, membre et président de droit

- Politique culturelle, de loisirs et d'animation et équipements liés
- Politique sportive et équipements liés
- Relations avec les associations culturelles et sportives
- Politique de communication interne et externe
- Outils et politiques numériques, administration électronique
- Signalétique
- Participation citoyenne

Commission N°4 : Finances et moyens : 11 membres en plus du Maire, membre et président de droit

- Prospective financière, orientations budgétaires, fiscalité, tarification, dette, exécution budgétaire et comptable
- Politique de gestion et de renforcement des moyens des services.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'imposant le scrutin secret, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est constaté qu'une seule liste a été déposée pour chaque commission conformément au récapitulatif ci-dessous.

Les nominations prennent alors effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Commission N°1 : Solidarité et égalité des chances : Maire, membre et président de droit

Liste unique : Marie Bachy, Jean-Jacques Martinez, Tifenn Bouvet, Anaïs Bourgeois, Anne-Hélène Tual, Yves-Alain Guivarch, Fabrice Louveau, Myriam Deshouillères, Claire Jubault, Christophe Couturier, Carine Kulik

Commission N°2 : Développement durable, aménagement de l'espace et économie : Maire, membre et président de droit

Liste unique : Anne-Hélène Tual, Caroline Hans, Aurélie Chatellier, Christophe Couturier, Aésa Dorge, Julien Métayer, Claire Jubault, Fabien Brunet, Gauthier Pillon, Jordan Le Roux, Nicolas Humbert, Emilie Jardé, Jean-Yves De Buck

Commission N°3 : Animation, culture, loisirs, sports, communication, participation citoyenne, numérique : Maire, membre et président de droit

Liste unique : Guillaume Boué, Jean-Jacques Martinez, Jean-Michel Hautbois, Anaïs Bourgeois, Elise Lequeux, Fabien Brunet, Murielle Collen, Marie-Noëlle Faulon, Julien Métayer, Myriam Deshouillères, Olivier Clouteau, Marie Bachy, Fabrice Autrique

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026415-DE

Commission N°4 : Finances et moyens : Maire, membre et président de droit

Liste unique : Yves-Alain Guivarch, Anne-Hélène Tual, Aurélie Chatellier, Guillaume Boué, Marie Bachy, Jean-Jacques Martinez, Caroline Hans, Jean-Michel Hautbois, Fabrice Louveau (com 1), Gauthier Pillon (com 2), Marie Noëlle Faulon (com 3).

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 31 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Yves-Alain GUIVARCH
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux